



Conférence
des présidents
d'université

L'université est une chance. Saisissons-la

Paris, le 6 mai 2013

Monsieur Guillaume Gaubert
Direction des Affaires Financières (DAF)
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

CPU/JLS/SR/2013.74

Objet : Application des dispositions du nouveau cadre budgétaire et comptable (GBCP)

Monsieur le Directeur,

Le 6 mars dernier, je faisais part à votre prédécesseur, Monsieur Frédéric Guin, des préoccupations de la CPU concernant les modalités d'application des dispositions du nouveau cadre budgétaire et comptable (GBCP).

En effet, le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique impose aux universités des nouveaux modes de présentation budgétaire et comptable à compter de l'exercice 2016. L'Amue travaille, en liaison avec vos services et la DGFIP, à mettre au point des outils qui seront livrés courant 2015 afin que les universités puissent répondre aux obligations du nouveau décret.

Or plusieurs Présidents d'universités ont reçu des demandes insistantes de leur rectorat de présenter leur décision modificative (DM) 2013 sous la forme GBCP.

La CPU souhaite que les délais de mise en œuvre prévus dans le décret soient appliqués et non ceux d'une circulaire édictée, qui plus est, préalablement à la parution du décret.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'expression de ma haute considération.

Jean-Loup SALZMANN
Président de la CPU

Copie : Monsieur Frédéric Guin, Secrétaire Général, MESR/MEN